



LES FICHES UTILES

La communauté de communes Bugey-Sud vous propose l'achat de matériel, à prix préférentiel, pour réduire votre consommation d'eau.

17 JUIN 2024

Début des commandes: 26 Juin 2024

RENSEIGNEMENTS VIA LE PRESTATAIRE DE L'OPÉRATION

EcoWhat S.A.S, Service Hydroéco Bugey-Sud,
20 rue des trois piliers, 31000 TOULOUSE

05 36 89 92 48

du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h30 à 17h30

www.ccbugeysud-hydroeco.fr



BUGEYSUD
Communauté de communes

Les fiches utiles
Hydroéco Bugey-Sud

*Programme de la communauté de communes Bugey-Sud,
soutenu par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
et de Département de l'Ain, dans le cadre d'un marché public
d'achat groupé attribué à l'E.S.S. EcoWhat S.A.S.*

 **BUGEYSUD**
Communauté de communes



LES FICHES UTILES

1. Eau visible, eau invisible, empreinte eau.....3
2. Réduire ma consommation domestique.....4
3. Ai-je besoin des équipements proposés?.....8
4. Sélectionner des dispositifs pour robinets.....9
5. Maitriser ma consommation aux toilettes... 11
6. Réglementation d'usage de l'eau de pluie... 13

Notre consommation quotidienne

Chaque jour, un Français consomme en moyenne l'équivalent 4 150 litres d'eau :

- 150 litres d'eau visible (eau courante, à son domicile), soit 5%; et
- 4 000 litres d'eau invisible (eau « cachée » dans les produits que nous consommons), soit 95% !

L'eau invisible se cache dans les produits que nous consommons.

Le volume total d'eau douce utilisé pour produire un aliment ou un produit, dans toutes les phases de son cycle de vie, s'appelle « l'empreinte eau ». Un concept de comptabilité fort intéressant!

Un cycle de vie complet comprend: matières premières, production, transport, distribution, utilisation, rejets à la consommation, et recyclage.

L'eau invisible dans nos objets

Objets et transports représentent 25% de l'eau invisible quotidienne (soit l'équivalent de 1 000 litres).

Quelques ordres de grandeur:

- 1 pantalon type jean : 11 000 litres
- 1 ordinateur : 35 000 litres
- 1000 km en voiture : 550 litres

L'eau invisible dans nos assiettes

L'alimentation représente 75% de l'eau invisible quotidienne (soit l'équivalent de 3 000 litres). C'est énorme!

Notre système alimentaire est très hydrovore. L'élevage intensif, les transports, les pesticides et engrais chimiques impactent très fortement nos ressources en eau.

Quelques ordres de grandeur:

- 1 kg de fruits et légumes: 55 litres
- 1 kg de céréales : 1 300 litres
- 1 kg de viande de porc : 4 800 litres
- 1 kg de produits laitiers : 5 000 litres
- 1 kg de viande de bœuf : 5 000 litres
- 1 kg de viande de bœuf local AOP : 3 000 litres

L'impact de nos modes de vie

L'Empreinte eau est donc un indicateur crucial, qui permet de déterminer l'ampleur de l'impact généré par l'activité humaine, en fonction notre consommation.

Selon le Centre d'information sur l'Eau (CIEAU), à l'échelle mondiale, l'empreinte eau de consommation d'un humain s'élève à 1 243 m³ d'eau par personne et par an, en moyenne.

- 702 m³/personne/an en Chine,
- 1 875 m³/personne/an en France, et
- 2 483 m³/personne/an aux États-Unis.

A la maison, la conso d'eau a été multipliée par 6 en 100 ans

Au début du siècle dernier, aller chercher l'eau à la source ou au puits, laver son linge au lavoir faisaient partie des tâches quotidiennes. Les évolutions économiques et sociales, la modernisation, l'urbanisation, l'arrivée de l'eau courante dans les logements ont peu à peu modifié nos usages domestiques.

Aujourd'hui, en moyenne en France, un individu consomme 55 000L d'eau par an. C'est beaucoup trop! Rendez-vous compte... C'est l'équivalent, par jour et par usager de :

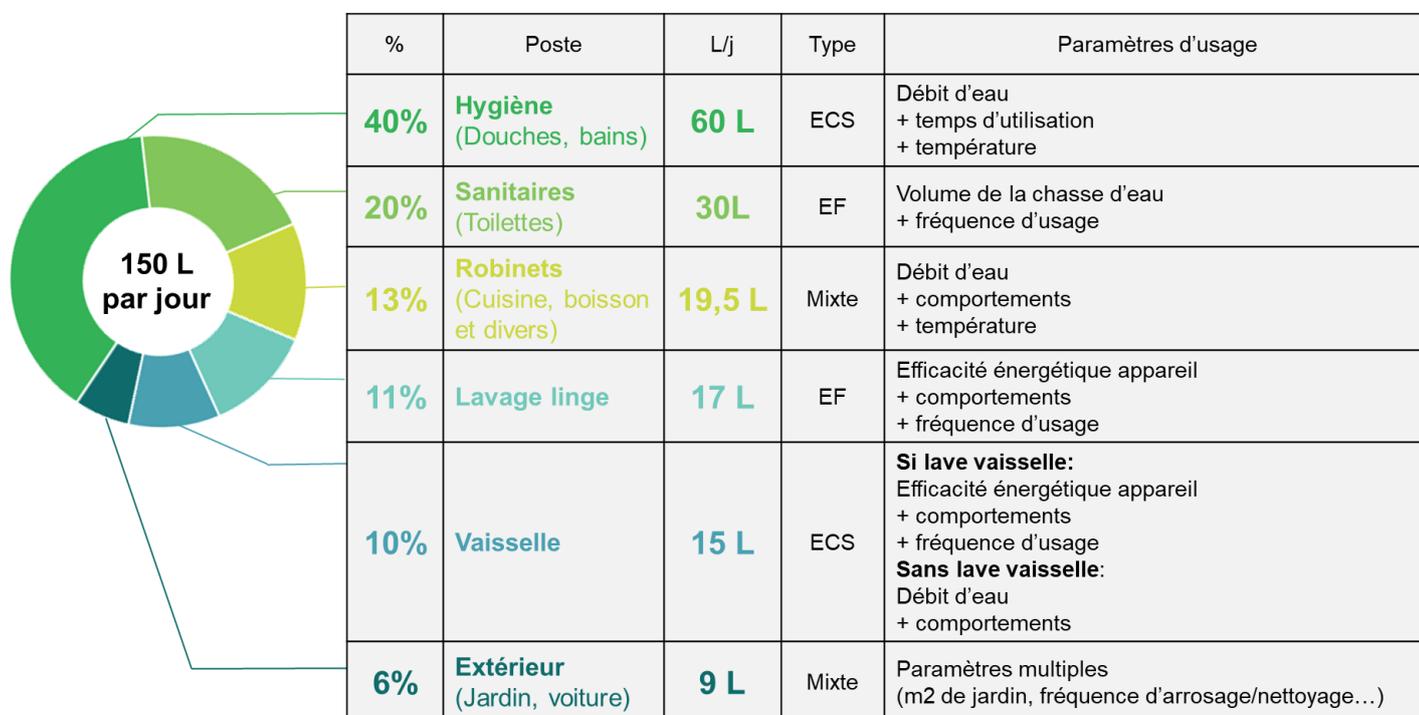
- 150 litres consommés ; ou de
- 1 baignoire, remplie à ras-bord ; ou de
- 16,6 packs de bouteilles d'1,5L !

Et ailleurs dans le monde ?

La consommation domestique moyenne par habitant est le reflet de nos modes de vie :

- Aux USA = plus de 360L par jour
- En Afrique du Sud = 237L par jour ;
- En Australie = 260L par jour ;
- En Europe = 175L par jour ;
- En Ethiopie = 10 à 20L par jour.

La consommation domestique française quotidienne moyenne en eau par habitant, décomposée:



Réduire ma consommation domestique

Dans le cadre d'une politique publique ambitieuse, tous les acteurs se mobilisent: les agriculteurs améliorent leurs systèmes d'irrigation, d'importants travaux de réduction des fuites sont réalisés sur les réseaux publics d'eau potable, les collectivités équipent les bâtiments publics... Face aux nombreux enjeux de l'eau, les acteurs institutionnels, économiques et industriels ont leur rôle à jouer, et les individus aussi, étant directement responsables de 8% de la consommation totale de l'eau à l'échelle mondiale.

Ici, chaque foyer consomme en moyenne 120 m³/an. Mais des gestes simples et de petits équipements permettent de réduire efficacement et durablement sa consommation d'eau de 30 à 50%!

Agir sur l'intégralité des paramètres d'usage, de manière éclairée

Une consommation optimale, c'est agir sur l'intégralité des paramètres d'utilisation de chaque équipement. Il s'agit de mener des actions combinant plusieurs méthodes complémentaires, leviers d'économies:

- adopter la **sobriété active, passive et dimensionnelle**,
- améliorer l'**efficacité** des équipements électrodomestiques utilisation de l'eau potable,
- et enfin de ménager les ressources en eau potable en substituant son utilisation par l'**eau de pluie**, au jardin.

En bref n'y a pas de petites économies : les petites gouttes feront les grandes rivières !

Chaque poste de consommation domestique mérite votre attention



Sous la douche

La douche représente **40% d'une facture d'eau annuelle**. Il s'agit du plus gros poste de consommation domestique en eau potable.

Une douche type, c'est 60L d'eau chaude sanitaire utilisés chaque jour, avec un débit moyen de 12L/min en 5 minutes en moyenne. En réduisant le débit et votre temps de douche, vous pouvez réduire jusqu'à 70% votre consommation en eau potable et en énergie de chauffe. Il suffit d'installer les bons équipements.

Au robinet

L'usage des robinets représente **13% d'une facture d'eau annuelle**. Il s'agit du poste #3 de consommation domestique en eau potable.

Dans la cuisine ou la salle de bain, 19,5L d'eau sont utilisés chaque jour/usager, avec un débit moyen de 12L/min. En réduisant le débit de vos robinets, vous pouvez réduire jusqu'à 70% votre consommation en eau potable et en énergie de chauffe. Chaque robinet mérite d'être équipé des bons dispositifs, il suffit d'installer les bons équipements... au bon endroit.



Aux toilettes

L'usage des WC représente **20% d'une facture d'eau annuelle**. Il s'agit du poste #2 de consommation domestique en eau potable.

Chaque jour, en moyenne, 30L d'eau potable sont utilisés par usager dans les WC de son domicile. Une chasse d'eau type utilise 9L d'eau à chaque utilisation, pour 3 à 4 utilisations quotidiennes.... En réduisant le volume de la vasque de votre chasse d'eau, vous pouvez sauver de l'eau potable facilement, et sans perte de confort.

Douches, robinets, toilettes: De la sobriété!

La sobriété est une réduction volontaire de la consommation et de la demande individuelle et collective, réalisée à travers des actions d'ordre « passives », et des actions d'ordre « actives » au profit d'autres moins intenses en termes d'eau consommée.

La sobriété consiste à réinterroger nos besoins et nos usages de l'eau. Il ne s'agit évidemment pas de limiter autoritairement les usages par des mesures de contingentement ou de rationnement, mais de changer les pratiques de consommation au travers de 3 leviers:

- Le levier cognitif: ou « comprendre pour mieux agir », qui permet de rendre les données de consommation courantes en eau intelligibles et accessibles, et favoriser le développement de savoirs techniques;
- Le levier matériel: ou « mesurer et réduire les flux », qui permet un suivi des consommations réelles et réduire les flux d'eau via des équipements à économies passives et des outils de mesure; et
- Le levier social: ou « accompagner pour maximiser le renforcement positif et instaurer dynamique participative », qui permet d'ancrer les usagers dans une dynamique et un but collectifs et de participation active. Afin de rendre les usagers acteurs de leur consommation au quotidien et pérenniser les actions et comportements vertueux, l'impact collectif des démarches de sobriété est essentiel.

Les économies « passives » : Equipez-vous!

Grâce aux équipements proposés dans le cadre de la présente opération, vous pouvez réaliser des économies durables, de manière dite « passive ».

Installer vos équipements vous permettra de **réduire les débits et volumes de vos robinetteries**, immédiatement et durablement, et d'accéder à des sources d'eau alternatives (eaux de pluie) afin de mitiger votre consommation d'eau potable.

Les économies « actives » : les comportements écoresponsables

- Préférez la douche au bain
- Réduisez votre temps de douche : 2min en moins sous la douche = 70 € d'économies annuelles
- Coupez l'eau lorsque vous vous savonnez-shampooinez
- Laissez les robinets mitigeurs en position « froid » pour éviter de tirer de l'eau chaude inutilement
- Réglez la température du chauffe-eau entre 55 et 60°C. Faites vérifier son efficacité régulièrement. Un ballon entartré = 20 à 30% de consommation d'énergie supplémentaire
- Programmez ou utilisez vos lave-linge et lave-vaisselle aux heures creuses uniquement, et utilisez la température la plus basse possible : 80% de l'énergie consommée par un lave-linge ou un lave-vaisselle sert au chauffage de l'eau !
- Coupez votre chauffe-eau en cas d'absence de plus de 4 jours
- Récupérez l'eau de pluie pour arroser les plantes et laver la voiture
- Partez à la chasse aux fuites, elles peuvent vous coûter cher ! Un robinet qui goute = 50€/an ; Une petite fuite de chasse = 100€/an ; Un chauffe eau qui fuit = Plus de 800€ !

Les équipements électrodomestiques: de l'efficacité!

Même si ils vous simplifient la vie, ils ont tendance à augmenter votre consommation en eau et, par la même occasion, le montant de vos factures. Pour contrer le phénomène: Utilisez la fonction « éco » ou la fonction « demi-charge » pour réaliser de belles économies; Lancez vos cycles seulement lorsque votre lave-vaisselle et votre lave-linge sont pleins; Choisissez un appareil de classe A, A+, ou A++, même s'il est plus cher à l'achat, c'est le meilleur moyen réduire votre conso.



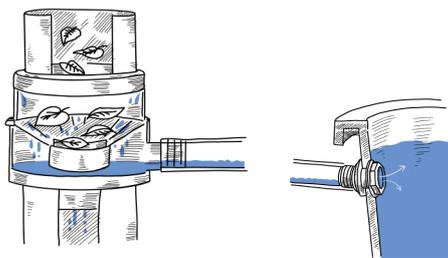
36 à
60 litres



12 à
16 litres

Economiser l'eau courante grâce à l'utilisation l'eau de pluie au jardin

Collecter l'eau à partir d'une descente de gouttière



Votre toiture a du potentiel!

Si elle est correctement équipée d'une gouttière, collecter l'eau de pluie issue du ruissellement de toiture, directement sur l'une de vos descentes de gouttière (verticale) est un moyen efficace pour s'assurer d'un stock d'eau gratuit, idéal en utilisation extérieure.

Stocker l'eau dans une cuve de récupération

L'eau de pluie, une fois collectée, peut être stockée dans des cuves aériennes de petit volume (Références A1 et A2) ou enterrées de gros volumes (non proposées). Votre capacité de collecte sera proportionnelle à la surface de collecte (taille toiture) et à la capacité maximale de stockage de votre cuve (pensez à les monter en série!).

Et ailleurs? En 2023, dans certaines communes de France, toute nouvelle construction doit être assortie d'une collecte complète, via cuve enterrée de gros volume, tant l'eau courante vient à manquer.



Ajouter les accessoires nécessaires au soutirage de l'eau collectée



15 à 20
litres / m²

Si vous avez besoin d'eau de pluie stockée, c'est que vous disposez d'une surface de potager ou jardin à arroser quotidiennement, et aurez donc besoin de solutions de raccord pratiques, ergonomiques, fiables et modulables, afin de ne pas en perdre une goutte!

Afin de s'adapter à toutes les configurations techniques et comportementales d'usage de l'eau collectée, même les débits des robinets de vos cuves doivent être maîtrisés, surtout en cas de soutirage via arrosoir.

Certains usages sont particulièrement hydrovores



50 000 à
80 000 litres

Remplir ma piscine?

Vérifiez auprès de votre commune si les ressources le permettent.

En été, l'évaporation de l'eau de la piscine peut aller jusqu'à 2 centimètres par jour.

Le niveau baissera surtout la nuit, lorsque l'eau du bassin reste chaude, alors que la température extérieure est en baisse.



50 à
300 litres

Nettoyer mon véhicule? Vérifiez auprès de votre commune si les ressources le permettent.

En station, au jet haute pression: 50 litres d'eau,

En station, au rouleau: 170 litres,

A domicile: 300 litres d'eau en moyenne, soit 6 fois plus qu'un lavage haute pression et presque 2 fois plus qu'un lavage aux rouleaux !

Calculer ma marge de manœuvre

Fiche 3

Pour déterminer si vous avez besoin de réduire les débits de votre robinetterie (douche, robinets...) au moyen des équipements proposés dans le cadre de cette opération, nous vous recommandons de mener une petite expérience simple, à chaque sortie d'eau (douche, robinets...).

Si le débit actuel de vos robinetteries est supérieur à celui des équipements proposés dans la section Equipements hydro-économiques du Catalogue, c'est que vous avez une marge de manœuvre, et qu'il est recommandé de vous équiper.

Débit, pression, et confort d'usage

Le débit, qu'est ce que c'est?

Le débit est un volume d'eau (exprimé en litres ou en m³) qui coule pendant un temps donné (secondes ou minutes, par exemple).

Exemple : S'il faut une minute pour remplir un seau de 10 litres à l'aide de votre robinet, le débit de votre robinet est de 10 litres par minute (ou 10 l/min).

Un débit (ou L/min, m³/min) mesure donc la quantité d'eau qui s'écoule, à l'utilisation d'une douche, d'un robinet, durant une minute. C'est l'unité qui détermine l'efficacité d'usage, ce qui est déterminant pour économiser l'eau, et limiter les gaspillages! Même si vous ne pouvez pas gérer le débit d'eau avant compteur, il vous est toujours possible de le gérer après compteur, en modifiant vos robinetteries.

La pression, qu'est ce que c'est?

La pression est une force exercée par l'eau sur une surface. Elle est mesurée en bar.

Exemple : Bouchez votre robinet avec un doigt. L'eau pousse sur votre doigt, et plus vous boucherez le robinet, plus il sera difficile de maintenir votre doigt en place : c'est ce que l'on appelle la pression.

La pression mesure donc la force avec laquelle l'eau s'écoule, à l'utilisation d'une douche, d'un robinet. Avant d'arriver au compteur d'eau, cette force est d'environ 3 bars mais dans certains cas, elle est plus élevée et cela risque d'endommager vos canalisations et vos installations sanitaires.

Faites les vérifier par des plombiers, afin d'obtenir une pression idéale!

Calculer un débit (douche, robinet)

Faites l'expérience suivante:

Le débit doit être mesuré au pied du robinet ou de la douche, en ouvrant entièrement l'arrivée d'eau.

1. Munissez vous d'un contenant vide gradué (un seau de 5 litres par exemple) et d'un chronomètre.
2. Remplissez le contenant en comptant le temps nécessaire pour le remplir d'eau jusqu'à la graduation.
3. Calculez ensuite le débit par minute du robinet ou de la douche, grâce à la formule suivante :
(60 secondes x quantité d'eau du contenant en L) ÷ temps nécessaire pour le remplir en secondes

Exemple :

Si l'on met 20 secondes à remplir notre seau de 5 L, cela donne :

$(60 \times 5) \div 20 = 15$. Le débit de notre robinet est donc de 15 L/min.

4. Renouvelez l'expérience pour chaque sortie d'eau (douche, robinets...).

L'embaras du choix...

Régulateur de jet, Mousseur, Aérateur ou Brise-Jet, il existe divers noms pour définir la pièce qui se trouve en bout de la majorité des robinets du marché. Cette pièce, élément essentiel du robinet, vissée avec une bague et un joint, permet de canaliser le jet, d'éviter les éclaboussures, de filtrer l'eau porteuse de résidus mais surtout de réguler le débit maximal de votre robinet.

Sur un robinet standard la consommation varie entre 12 et 15 litres à la minute, faites le calcul, vous laissez lors du lavage des dents votre robinet couler pendant 3 minutes, 45 litres d'eau partent aux égouts !

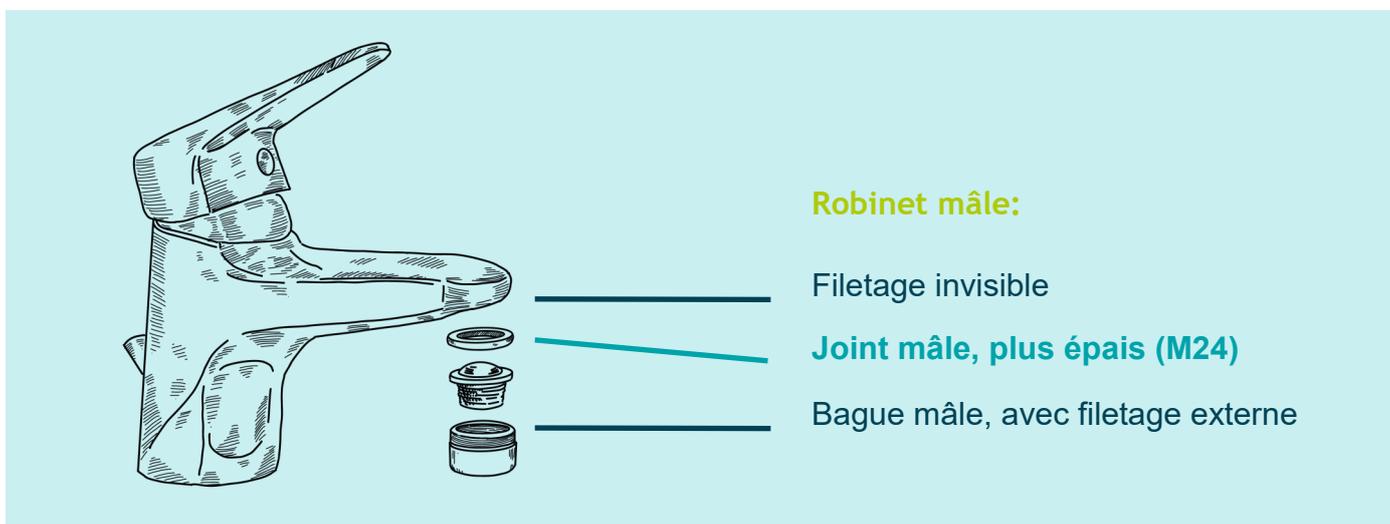
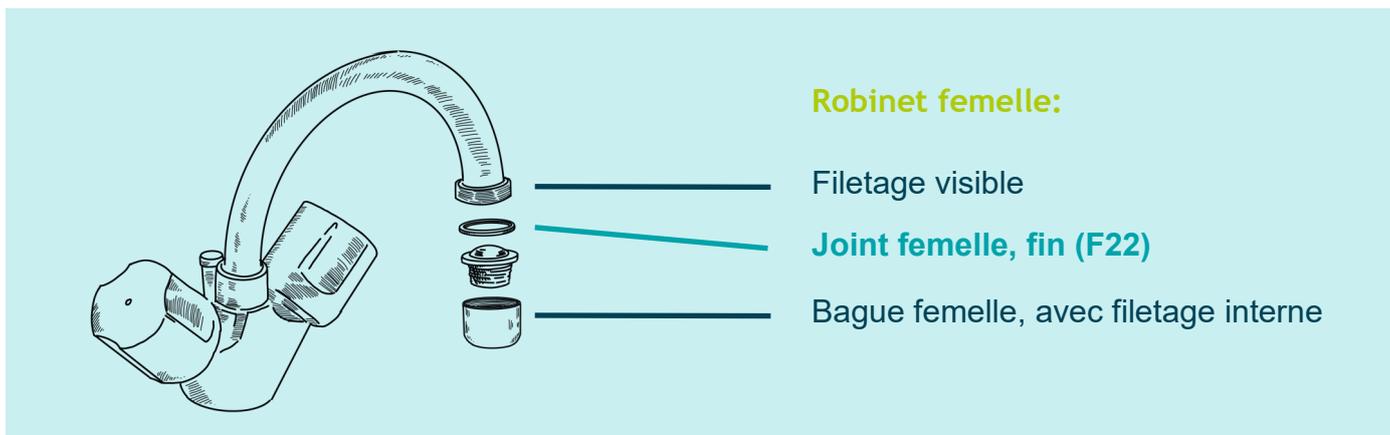
Pourtant, il est très facile d'économiser l'eau sur son robinet, pour cela, il suffit de changer le mousseur initial installé.

En général, les mousseurs, ou aérateurs, ou brise jets installés sur les robinets standards ne réduisent pas la consommation d'eau (débit). Pour déterminer vos besoins, suivez cette méthode.

1. Déterminez la dimension de vos robinets

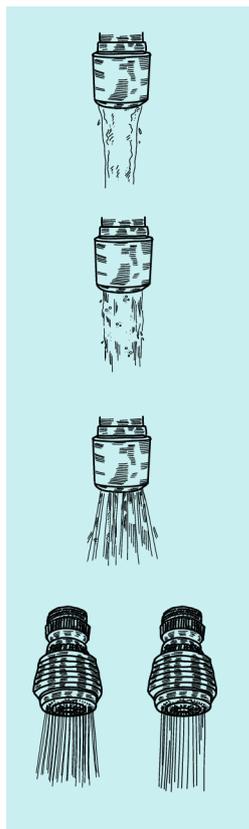
Le filetage fait partie des paramètres normés en matière de raccordement. Il s'agit de la partie «vissable» sur votre sortie de robinet, et peut se situer à l'intérieur ou à l'extérieur du robinet. Il permet de déterminer si le raccordement à la bague dévissable est de type **Mâle** ou **Femelle**.

Cela permet également de déterminer **quel joint insérer avec son mousseur hydro-économe**:



2. Déterminez le type de jet que vous souhaitez obtenir après installation

Il existe 3 types de jets que l'on peut obtenir grâce à l'installation d'un mousseur hydro-économe dans la bague de vos robinets en usage domestique:



- > **Le jet laminé :** Jet très hydrovore, éclaboussant, de 12l/min en moyenne (sans aucun équipement dans la bague)

- > **Le jet aéré (Recommandé):** Jet léger mélangeant l'air à l'eau, parfois hydro-économe, obtenu grâce à un aérateur courant.
Voir Réf. B7, B8, B9, B12, et B13

- > **Le jet pluie/spray (Recommandé):** Jet sous forme de douchette ou aiguille, parfois hydro-économe, obtenu grâce à un aérateur courant.
Voir Réf. B11, B12, et B13

- > **Le jet mixte (Recommandé):** Choix entre le jet aéré et le jet pluie/spray, parfois hydro-économe, obtenu grâce à un aérateur courant.
Voir Réf. B12, et B13

3. Déterminez le débit maximal de vos robinets... en fonction de leur usage

Rappel de quelques notions clé:

Le débit est un volume d'eau (exprimé en litres ou en m³) qui coule pendant un temps donné (secondes ou minutes, par exemple). Exemple : S'il faut une minute pour remplir un seau de 10 litres, le débit sera de 10 litres par minute. Un robinet standard coule avec un débit de 12 l/min en moyenne en France.

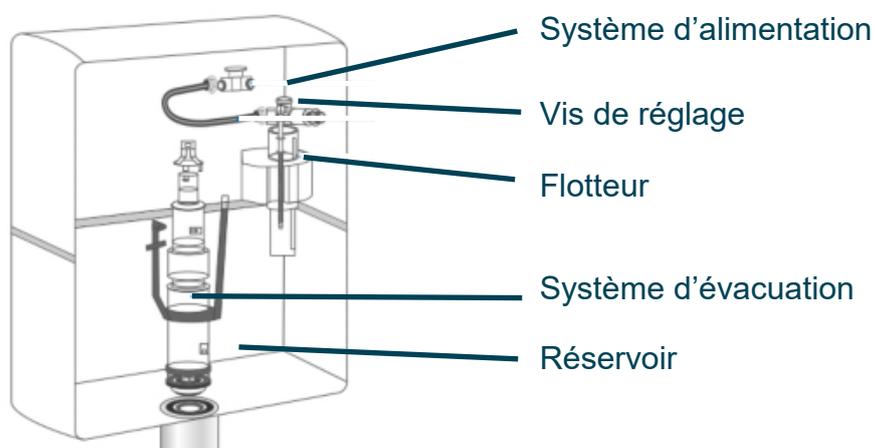
Un robinet peut être déjà équipé d'un mousseur sans qu'il limite le débit d'eau dudit robinet, simplement dans l'objectif de modifier de type de jet.

- **Pour la Cuisine:** Limitez le débit à 6 l/min, voire 5 l/min (pas moins, de manière à garder du confort lorsque vous devez remplir une casserole!)
- **Pour la Salle de bain:** Limitez le débit à 4 l/min, voire 2 l/min (on a rarement besoin de remplir un contenant dans un évier de salle de bain, nul besoin de plus!)
- **Pour tout robinet domestique (cuisine, salle de bain, usage mixte):** Nous vous conseillons d'installer également des équipements complémentaires, tels que des embouts avec rotules orientables, pour diriger le jet à votre guise, et/ou des embouts stop flux, qui minimisent les mini-gaspillages.

En suivant cette méthode, vous ne vous tromperez pas!

Une chasse d'eau, est un ensemble de mécanismes (simplifié)

- Le **système d'alimentation** en eau qui se compose du flotteur, le dispositif qui permet de contrôler les sorties d'eau tout en tenant compte de la quantité d'eau présente ; le tube de descente qui s'ouvre et qui se ferme en fonction du niveau d'eau et la vis de réglage qui permet de régler la quantité d'eau souhaitée dans le réservoir.
- Le **réservoir d'eau** comprenant le couvercle, et le trop plein, qui permet d'évacuer l'eau si le flotteur rencontre des problèmes et le joint d'étanchéité du réservoir.
- Le **système d'évacuation** constitué d'une tige de raccordement du système d'alimentation et une cloche du système d'évacuation qui permet de retenir l'eau dans le réservoir.



Principe de fonctionnement d'une chasse d'eau

Quand on tire sur la tirette ou pousse sur le poussoir voilà ce qui se passe dans le circuit de la chasse d'eau : Le système d'évacuation se soulève et laisse passer l'eau dans la cuvette. Le flotteur suit la descente de l'eau et déclenche l'ouverture de l'arrivée d'eau. Le mécanisme de chasse reprend sa place et rebouche la sortie d'eau ; le réservoir se remplit, le flotteur remonte suivant le niveau d'eau. Au remplissage maximal, le flotteur déclenche la fermeture du robinet.

La vis de réglage permet de prédéterminer le volume d'eau évacué à chaque chasse d'eau tirée, et flotteur permet de contrôler les sorties d'eau chaque chasse d'eau tirée tout en tenant compte de la quantité d'eau présente dans la vasque.

Ce seront donc les 2 mécanismes sur lesquels agir pour moduler le volume d'eau utilisé à chaque chasse d'eau.

Réduire le volume d'eau utilisé à chaque chasse d'eau sans travaux et en toute autonomie: Economies passives!

La **vis de réglage** permet de prédéterminer le volume d'eau évacué à chaque chasse d'eau tirée, et **flotteur** permet de contrôler les sorties d'eau chaque chasse d'eau tirée tout en tenant compte de la quantité d'eau libre présente dans la vasque.

Ce seront donc les 2 mécanismes sur lesquels agir pour moduler le volume d'eau utilisé à chaque chasse d'eau.

Calculer un volume (toilettes)

Quel est le volume de ma chasse d'eau?

Pour déterminer si vous avez besoin de réduire le volume de votre chasse d'eau, nous vous recommandons de mener une petite expérience simple, dans chacun de vos toilettes.

Si le volume actuel du réservoir de vos toilettes est supérieur à 6 litres, c'est que vous avez une marge de manœuvre, et qu'il est recommandé de suivre l'une des deux méthodes proposées plus bas.

Même avec un bouton dédié pour réduire la consommation (chasse d'eau double poussoir 3/6L ou 6/9L), le nombre de litres utilisés est toujours bien supérieur aux besoins réels.

Attention!

- Un **volume minimal de 3 litres d'eau** est recommandé par les autorités sanitaires, afin d'assurer une évacuation efficace des eaux noires (eaux d'évacuation des WC) et le maintien en bon état des systèmes d'assainissement.

Faites l'expérience suivante:

Le volume doit être mesuré dans la vasque (réservoir) de votre chasse d'eau (hors toilettes encastrées, également appelées WC suspendus, dont la vasque est emmurée, et donc inaccessible):

1. Coupez entièrement l'arrivée d'eau (vanne toilettes, salle de bain, ou à défaut, générale);
2. Tirez la chasse d'eau. Elle doit être totalement vidée;
3. Ouvrez votre vasque (réservoir) en dévissant ou déclinçant le boutant poussoir;
4. Munissez vous d'un contenant vide gradué (une bouteille de 1 litre par exemple);
5. Remplissez votre vasque (réservoir) grâce à votre contenant gradué, en comptant le volume d'eau nécessaire, pour le remplir d'eau jusqu'à la flottaison du flotteur;
6. Si le volume d'eau total est supérieur à 6 litres, c'est que vous avez une marge de manœuvre, et qu'il est recommandé de suivre l'une des deux méthodes suivantes pour en réduire le volume.

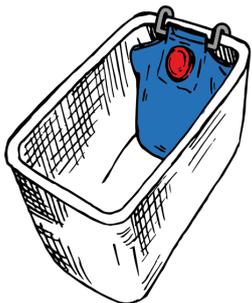
Les deux méthodes pour réduire le volume de ma chasse d'eau

Méthode 1: Régler la vis de réglage

Sur les anciens modèles dotés d'une tige métallique avec du polystyrène à l'extrémité, vous devrez agir directement sur la tige métallique pour diminuer le volume d'eau présent dans votre réservoir. Il faudra donc plier légèrement la tige vers le bas pour que le robinet d'arrivée d'eau se coupe plus tôt. Il faudra sans doute faire quelques essais pour trouver le réglage adapté.

Sur les modèles équipés d'une longue vis, régler votre flotteur de chasse d'eau devient encore plus simple. Il vous suffit, via la vis, de faire monter ou descendre le flotteur pour qu'il agisse sur la valve d'arrivée d'eau plus tôt. Cette option 1 peut s'avérer fastidieuse, les modèles de chasse d'eau étant très diversifiés.

Méthode 2: Installer un sac économiseur pour toilettes



Immerger un objet dans le réservoir de votre chasse d'eau permet de « tromper » le flotteur. En effet, le volume de l'objet vient s'ajouter au volume de l'eau, et puisque le flotteur considère le volume total comme étant de l'eau, il se voit « trompé »! Si cette astuce est pratique et abordable, attention cependant à ne pas faire n'importe quoi. Un gros caillou fissurera votre vasque en faïence à chaque chasse d'eau tirée, une brique se désagrègera avec le temps, ce qui va obstruer les canalisations, et une bouteille d'eau en plastique se désagrègera également polluant l'eau douce évacuée avec des microparticules de plastique.

Notre recommandation: Le Sac économiseur pour toilettes, proposé dans le cadre de cette opération (Réf. B10). Souple, imputrescible, recyclé.

Réglementation relative à l'usage de l'eau de pluie

Fiche 6

Les usages des eaux de pluie sont réglementés. Veuillez à prendre connaissance de indications suivantes, et restez informé des évolutions du cadre légal. La réglementation évoluant constamment, les indications données dans cette section sont issues de la Direction de l'information légale et administrative française, actualisées en mars 2024.



**EAU NON
POTABLE**

Attention!

L'eau de pluie n'est pas potable, car elle est contaminée chimiquement (pesticides dans la pluie, métaux ou amiante présents sur le toit). Elle peut être utilisée pour l'intérieur ou l'extérieur de votre logement, sous certaines conditions.

- > Une indication doit être apposée sur votre cuve (étiquette avec mention « Eau non potable » et pictogramme), veillez à ce qu'elle soit en tout temps lisible et accessible.

Usages autorisés à l'extérieur de votre logement

A l'extérieur de votre logement, vous pouvez utiliser l'eau de pluie librement notamment pour arroser votre jardin ou nettoyer votre voiture. Vous pouvez consommer les produits cultivés dans votre jardin si vous les arrosez avec l'eau de pluie récupérée grâce à votre système de récupération.

Usages autorisés à l'intérieur de votre logement

Vous pouvez utiliser l'eau de pluie uniquement pour les remplir la chasse d'eau des WC, laver les sols, et laver du linge, à condition d'utiliser un dispositif de traitement de l'eau assurant notamment une désinfection.

Attention!

- > En revanche, il est strictement interdit d'utiliser à l'intérieur de votre logement l'eau de pluie qui a ruisselé sur un toit contenant de **l'amiante-ciment ou du plomb**, et d'appliquer de l'antigel interdit dans votre cuve.

En cas d'usage de l'eau collectée à l'intérieur de votre logement, vous êtes tenu aux obligations suivantes:

- **Identification des robinets d'accès.** Ils doivent pouvoir être verrouillés. Leur ouverture doit être prévue avec un outil spécifique, qui n'est pas attaché en permanence au robinet. Il est interdit d'installer un robinet distribuant l'eau de pluie dans une pièce où se trouvent des robinets distribuant de l'eau potable (sauf caves, sous-sol et autres pièces annexes comme un garage par exemple).
- **Signalisation comportant la mention « Eau non potable »** avec un pictogramme explicite doit être affichée à côté de chaque point de soutirage d'eau de pluie et WC alimenté par l'eau de pluie.
- **Déclaration auprès du service Assainissement de la Régie des eaux Bugey-Sud :** Si votre équipement est raccordé au réseau d'assainissement collectif (c'est-à-dire au tout-à-l'égout), il faut la déclarer, sur papier libre, auprès du service en charge de l'assainissement de la Régie des eaux Bugey-Sud. Votre déclaration doit être faite sur papier libre.
- **Si votre logement est loué,** vous devez informer votre locataire du fonctionnement de votre équipement. **Si vous vendez votre logement,** vous devez informer l'acheteur, du fonctionnement de votre équipement.
- **Entretien de votre équipement en respectant les échéances suivantes :**

Tous les 6 mois, vérifier la propreté de votre équipement, la présence de la plaque signalétique eau non potable, et l'absence de connexion entre le réseau destiné à la consommation humaine et le réseau de distribution d'eau de pluie.

Chaque année, nettoyer des filtres, effectuer une vidange, et désinfecter l'installation complète. Il faut également vérifier (ou faire vérifier) les vannes et les robinets de soutirage.

- **Utilisation d'un carnet d'entretien sanitaire** de votre équipement, incluant les informations suivantes :

Nom et adresse de l'entreprise chargée de l'entretien le cas échéant;

Plan détaillé de votre équipement;

Fiche de mise en service;

Dates des vérifications et opérations d'entretiens;

Relevé mensuel des index des systèmes d'évaluation des volumes d'eau de pluie utilisés à l'intérieur de votre logement raccordé au réseau de collecte des eaux usées.

Un agent technique peut effectuer un contrôle de votre équipement. Si il détecte une anomalie présentant un risque de contamination du réseau public de distribution d'eau potable, il vous demandera d'améliorer votre installation. Si vous refusez, vous vous exposez à la fermeture de votre équipement, éventuellement avec le recours de la force publique, et risquez 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende.

Attention !

- L'utilisation d'eau de pluie est strictement interdite à l'intérieur: des établissements de santé et des établissements, sociaux et médicaux-sociaux, d'hébergement de personnes âgées ; des cabinets médicaux, des cabinets dentaires, des laboratoires d'analyses de biologie médicale et des établissements de transfusion sanguine ; et des crèches, des écoles maternelles et élémentaires.

Pour suivre l'évolution de la réglementation encadrant les usages des eaux de pluie, la Collectivité vous invite à consulter régulièrement le site officiel suivant :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31481>



RENSEIGNEMENTS VIA LE PRESTATAIRE DE L'OPÉRATION

EcoWhat S.A.S

Par courrier: EcoWhat S.A.S
Service Hydroéco Bugey-Sud,
20 rue des trois piliers, 31000 TOULOUSE

Par téléphone: 05 36 89 92 48
du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de
14h30 à 17h30

www.ccbugeysud-hydroeco.fr

*Fiches utiles de l'opération Hydroéco Bugey Sud, élaboré par EcoWhat S.A.S
Version 2 du 20/06/2024*

*Crédits photographiques ©CC Bugey Sud - Réalisation Laurent Madelon
Crédits d'illustration ©EcoWhat S.A.S. - Réalisation Fanny Tonnelier*